

# Mairie de Montfort-le-Gesnois

## Horaires de la station passeports - cartes d'identité

L'établissement d'un titre d'identité est désormais **sur rendez-vous** selon les horaires ci-dessous :

Lundi	: 9h-11h ( <i>dernier rdv</i> )
Mardi	: 9h-11h/14h45-17h15 ( <i>dernier rdv</i> )
Mercredi	: 9h-11h30 ( <i>dernier rdv</i> )
Jeudi	: 14h45-17h15 ( <i>dernier rdv</i> )
Vendredi	: 9h-11h/14h45-17h15 ( <i>dernier rdv</i> )

## Bibliothèque

Place de l'Eglise Notre-Dame - Tél. : 02.43.76.92.98

Lundi	: 16h30-18h
Mercredi	: 10h-12h / 14h-17h
Samedi	: 10h-12h

## La Poste

42 Grande Rue - 72450 Montfort-le-Gesnois

Tél. : 02.43.54.81.90

**Fermée dans le cadre du confinement**

## Ecole maternelle publique P. KERGOMARD

Mme DENECHERE : 02.43.76.71.59

## Ecole élémentaire publique « Les Tilleuls »

Mme CASTILLON : 02.43.76.70.85

## Ecole Privée Sainte-Adélaïde

Mme AUBRY : 02.43.76.70.06

## Multi-accueil

Tél. : 02.43.89.87.96

**Médecin** : appeler le 15

**Infirmier(e) de garde** : Mme Nadine MERCENT

Tél. : 06.11.82.20.07

**Pharmacie** : Service de garde - 0825 12 03 04

17 Rue du Haras - 72450 Montfort-le-Gesnois

Tél. : 02.43.76.70.17

Du lundi au vendredi : 8h45-12h30 / 14h-19h30

Le samedi : 8h45-16h30 sans interruption

## Vie paroissiale

La messe anticipée du samedi soir *est généralement célébrée* à Montfort :

► de Pâques à la Toussaint à **18h30** à **Notre-Dame**

► de la Toussaint à Pâques à **18h00** à **Saint-Gilles**

Presbytère de Montfort :

5 Place Notre-Dame - 72450 Montfort-le-Gesnois

Tél. : 02.43.76.70.67

**Prêtre : Père François BAILLY**

Permanences : Samedi de **10h00** à **12h00**

Pour contacter le prêtre :

**02.43.89.00.43** / [bailly-f@wanadoo.fr](mailto:bailly-f@wanadoo.fr)

**Messe à la résidence Amicie (17h)**

## Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière

02 allée de la forêt - 72470 Saint-Mars-la-Brière

Tél. : 02.43.89.70.04

Lundi au samedi : 8h-12h / 14h-18h

Dim. et jours fériés : 9h-12h / 15h-18h

## Gendarmerie de Connerré

30 Avenue Carnot - 72160 Connerré

Tél. : 02.43.89.00.01

Lun. : 14h à 18h, merc, sam. : 8h-12h / 14h-18h

les jours fériés de 9h-12h / 15h-18h

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

## Centre Aqualudique Sittellia

Tél. : 02.43.54.01.70

Consulter tous les horaires sur : <http://sittellia.fr>

## Déchèterie « L'Ouserie » de St-Mars-la-Brière

Tél. : 02.43.82.96.41 - [www.syvalorm.fr](http://www.syvalorm.fr)

**Horaires temporaires exceptionnels**

Lundi	: 9h-12h/14h-18h30
Mardi	: 9h-12h/14h-18h
Mercredi	: 14h-18h30
Jeudi	: Fermé
Vendredi	: 9h-12h/14h-18h30
Samedi	: 9h-12h/14h-17h30

**Prochaines collectes des ordures ménagères  
et des sacs jaunes : 9 et 23 mai 2020**

**MAIRIE 02.43.54.06.06**

## HORAIRE DE LA MAIRIE

Lundi et samedi :	9h-12h
Mar, Jeud, Ven :	9h-12h / 14h45 - 17h45
Mercredi :	9h-12h30

<http://www.montfort-le-gesnois.fr>

Adresse courriel : [mairie@montfortlegesnois.fr](mailto:mairie@montfortlegesnois.fr)



**BULLETIN  
D'INFORMATION**

**N°19 du 8 mai 2020**

## Cérémonie commémorative du 8 mai

Suite à la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement, **la cérémonie du 8 mai ne sera pas ouverte au public.**

Pour respecter le devoir de mémoire et conformément aux instructions transmises par la Préfecture le 28 avril, un moment de recueillement se fera par un dépôt de gerbe au pied du monument en présence uniquement du Maire et du 1er Adjoint.

## Cimetières

Sauf directive préfectorale contraire, les cimetières ré-ouvriront à compter du lundi 11 mai 2020.

## Une aide exceptionnelle de solidarité pour les foyers les plus modestes

Pour soutenir les personnes et les familles les plus modestes en difficulté pendant la crise épidémique de Covid-19, une aide exceptionnelle de solidarité leur sera versée. Celle-ci est proportionnelle au nombre d'enfants. C'est ce qu'a annoncé un communiqué de presse du ministre des Solidarités et de la Santé paru le 15 avril 2020.

Cette aide sera versée automatiquement aux personnes qui y ont droit le 15 mai 2020 par les caisses d'allocations familiales, les caisses de la mutualité agricole et Pôle Emploi. Elle s'ajoutera aux aides sociales versées mensuellement toute au long de l'année.

Toutes les familles bénéficiaires des aides personnalisées au logement (APL) qui ne touchent pas le RSA ou l'ASS bénéficieront d'une aide de 100 € par enfant à charge. Soit les montants suivants :

- Personne seule ou en couple avec un enfant : 100 €
- Personne seule ou en couple avec deux enfants : 200 €
- Personne seule ou en couple avec trois enfants : 300 €
- Personne seule ou en couple avec quatre enfants : 400 €

Les foyers allocataires du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) percevront une aide de 150 €, à laquelle s'ajoute 100 € supplémentaires par enfant à charge. Soit les montants suivants :

- Personne seule ou en couple : 150 €
- Foyer avec un enfant : 250 €
- Foyer avec deux enfants : 350 €
- Foyer avec trois enfants : 450 €
- Foyer avec quatre enfants : 550 €

## Distribution des masques

La mairie est toujours dans l'attente de la réception de la commande des masques « grand public ». Dès réception, une information sur la distribution à l'ensemble des habitants sera communiquée.

## Coronavirus :

### La vente de masques grand public autorisée dans les pharmacies

Un arrêté publié au *Journal officiel* le 26 avril 2020 autorise la vente de masques dits « grand public » ou « alternatifs » dans les pharmacies. Ces masques homologués seront vendus entre 2 et 5 €. Cependant, les gestes barrières et la distanciation sociale restent de rigueur.

Pour accompagner la mise en œuvre du déconfinement, ces « masques alternatifs » seront disponibles progressivement pour l'ensemble de la population dans les 22 000 pharmacies françaises. Attention, toutes les officines n'en auront pas à disposition immédiatement, cela dépendra de leurs délais d'approvisionnement.

Les masques devront être fabriqués en tissu non sanitaire selon un processus industriel répondant aux normes de l'Association française de normalisation (Afnor), et proposer un degré de protection adapté au grand public (70 % d'efficacité de filtration contre 90 % pour les masques sanitaires réservés aux soignants).

Ces masques ne devront cependant pas faire oublier les gestes barrières et la distanciation sociale.

Ils seront vendus entre 2 et 5 € en fonction de leur durée de vie : certains sont jetables après utilisation, et d'autres plus performants, sont réutilisables, lavables à 60°C et repassables. Un encadrement des prix est à l'étude pour éviter tout abus.

## SYVALORM :

### Réouverture de la déchèterie

A compter du lundi 4 mai, 13 déchèteries ré-ouvriront au public mais **uniquement sur rendez-vous et pour 2 flux de déchets.**

Pour prendre et ainsi obtenir une autorisation d'accès :

**Rendez-vous sur le site internet du Syvalorm pour réserver un créneau jour-horaire et définissez le volume des apports ainsi que la déchèterie souhaitée (accès limité à 1 passage par semaine).**

Pour les usagers ne disposant pas d'une connexion internet, un appel téléphonique est possible.

Attention l'attestation de déplacement reste obligatoire pour toute sortie du domicile et le déplacement en déchèterie est autorisé.

Pour s'y rendre l'utilisateur doit cocher la 2 « déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité... »

**Dans un 1er temps, seuls les déchets verts (pelouse, branchages, tailles) et les encombrants seront acceptés.**

**La déchèterie de Saint-Mars-la-Brière est ré-ouverte selon les conditions susvisées et selon des horaires exceptionnels.**

(voir au recto de la feuille en bas à gauche).

## Communication de l'Agence Régionale de Santé

A l'attention des Fédérations, clubs, sportifs ligériens,

Nous sommes tous mobilisés dans la lutte contre le Covid 19. Aujourd'hui et jusqu'au 11 mai, le maintien du confinement est un **enjeu essentiel** pour permettre à nos établissements sanitaires et médico-sociaux de faire face au COVID et limiter sa propagation. Une discipline exemplaire est demandée à nos concitoyens et nous avons conscience de la difficulté pour certains de maintenir cet effort.

**Votre capacité à fédérer est importante**, c'est pourquoi je souhaite vous proposer un partenariat en communication pour nous aider à faire passer les bons messages auprès de vos adhérents et de leurs familles.

Des vidéos ont été produites pour vous permettre de relayer les bons messages sur vos sites, vos réseaux sociaux ou dans vos communications par mail. Nous vous serions vraiment très reconnaissants d'accepter d'être les relais de cette communication auprès de vos réseaux et clubs. Vous pouvez les récupérer ici :

- <https://we.tl/t-Nj59tHK8mD>
- <https://we.tl/t-yL9MRzdFT>
- <https://we.tl/t-eESAiNlLvj>
- <https://we.tl/t-u7ILSYecRE>

De son côté, toute l'équipe du service communication de l'ARS est à votre disposition pour diffuser à son tour, les initiatives des sportifs de votre fédération ou de votre club, incitant au respect du confinement et respectant les gestes barrières (en utilisant le hashtag #Jouonsadomicile). Vous pouvez les joindre à l'adresse suivante : [ARS-PDL-COMMUNICATION@ars.sante.fr](mailto:ARS-PDL-COMMUNICATION@ars.sante.fr) et au 06.78.26.56.94.

Sur vos réseaux sociaux pensez à nous tagger, nous nous ferons le relais de vos précieuses réalisations !

Ensemble, nous allons gagner contre le Covid 19.

Un grand merci de votre engagement dans la lutte contre cette épidémie.

## La Poste

### A partir du lundi 27 avril 2020

L'Espace Entreprise de Connerré - 9 rue Claude Chappe sera ouvert aux horaires suivants :

Du lundi au jeudi  
De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Il permettra les envois et les instances y seront délivrées.

**Il est demandé de concentrer les commandes et envois sur ce qui est strictement nécessaire, et de limiter les déplacements en espace entreprises et bureaux de poste.**

### Poste de Montfort le Gesnois

En cette période d'épidémie, ne déposez pas votre courrier dans n'importe quelles boîtes aux lettres.

Liste des boîtes aux lettres de la commune relevées :

- 6 Grande Rue
- 42 Grande Rue
- 35 rue Honoré-Broutelle
- 12 rue Basse
- 4 allée des Acacias
- 7 rue des Violettes

## Cellule solidaire :

### Point sur l'action communale

- 50 bénévoles
- 19 demandes pour un portage de course de 1ère nécessité à domicile
- > 30 demandes spécifiques (masques, garde enfants- attestation etc...)

La municipalité remercie tous les bénévoles qui sont à la disposition des personnes qui demandent de l'aide et remercie également toutes les personnes qui aident leurs voisins en dehors de cette cellule.

**Si vous avez besoin ou si vous pensez qu'une personne peut, de par son âge ou ses difficultés à se déplacer, avoir besoin d'aide vous pouvez appeler la cellule solidaire au 06.85.59.40.50 ou par mail [ybuloup@montfortlegesnois.fr](mailto:ybuloup@montfortlegesnois.fr)**

Un contact sera systématiquement établi et le nécessaire sera fait en fonction des besoins de la personne.

## Centre Social LARES



Le Centre LARES organise un temps d'échanges en visio-conférence sur le thème :

## **Déconfinement et retour à l'école?**

Samedi 9 mai 2020  
à 10h30  
chez vous

**SUR  
INSCRIPTION**

**GRATUIT**



Temps co-animé par Marina AUZOU du Café de la Famille et d'Angélique GUILLAUT du Centre LARES



Centre Social LARES  
Lieu d'Accueil de Bébé et d'Enfant de Bébé

Renseignements et inscription :  
Angélique GUILLAUT  
Référénte Famille Parentalité  
06.80.06.90.39  
[angelique.guillaud@cslares.fr](mailto:angelique.guillaud@cslares.fr)



écoute et soutien  
aux parents

